

**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1408-2026

MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1370-2024 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN DE :

1. PERMETTRE LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE VISANT L'IMPLANTATION D'UNE INSTITUTION À VOCATION RÉGIONALE EN ZONE CRo;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble portant le numéro 1370-2024;

ATTENDU QUE la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1), et que les articles du règlement numéro 1370-2024 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement 1370-2024 et ce, afin de répondre davantage aux objectifs de développement de la Ville;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XXX, appuyé par XXX et unanimement résolu :

QU'il soit statué, ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 **Modification de la classification des usages du groupe « Industrie (I) »**

Le paragraphe 2 du 3e alinéa de l'article 2.1.1 du règlement 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est modifié par l'ajout de l'expression « CRo,» après l'expression «AD,».

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse

- Avis de motion : 15 juin 2026
- Adoption du projet de règlement : 15 juin 2026
- Publication de l'avis de l'assemblée publique de
consultation : 18 juin 2026
- Consultation publique le : 13 juillet 2026
- Adoption finale : 13 juillet 2026
- Certificat de conformité de la M.R.C. et entrée en
vigueur :
- Publication de l'avis d'entrée en vigueur :